

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 12 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents : 10 conseillers sur 14 :

MM. Annie-France ALI (Pouvoir d'Alain LECLERCQ) - Sylviane CLAVELLE - Catherine DUPONT - Agnès HAVET - Benoit LEGUEN - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Séverine MASCRET - Jacques MASSET (Pouvoir de Michel LEROY) - Julie THOMAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) :4 conseillers sur 14

MM Alain COZETTE - Philippe DELATTRE - Alain LECLERCQ (A donné pouvoir à Annie-France ALI) - Michel LEROY (A donné pouvoir à Jacques MASSET)

M. Benoit LEGUEN est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Présentation par son Président, Monsieur Dominique ROHART, du SIAEP de la région de Naours et de son fonctionnement dans le cadre du projet d'interconnexion, suivi d'un échange avec les élus.

### 2023-033 : Création d'un emploi permanent

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Maintenir un espace public propre, accueillant, pédagogique et sécurisé pour les usagers.

Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune.

Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, du réseau eau.

Gérer le matériel et l'ouillage.

Réaliser des opérations de manutention.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps complet à raison de 35/35ème à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.
- D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2024.

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Rédacteur territorial	Rédacteur	1 temps complet
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 temps complet
	Adjoint technique	1 temps complet
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 temps non complet (6/35 <sup>ème</sup> ) (2.77/35 <sup>ème</sup> )

#### **2023-034 : Attribution de bons d'achat au personnel**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'attribution des bons d'achats au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de versement de bons d'achats au personnel, par imputation au compte 6232 pour un montant total de quatre cents euros.

Des bons d'achats pour un montant total de quatre-vingt-dix euros seront également commandés pour le concours de dessin organisé par la commune à l'occasion de Noël. Il reviendra à la commission « Communication » de retenir les trois lauréats qui seront récompensés à hauteur de trente euros chacun.

#### **2023-035 : Inauguration le 18 novembre 2023 : Travaux des locaux de la boulangerie « le fournil de l'écolier et de travaux de la route départementale 11 en traversée de Rainneville avec aménagements sécuritaires**

Monsieur le Maire communique sur l'inauguration des travaux du local communal de la boulangerie et de la RD11 qui se déroulera le 18 novembre prochain. Il présente, aussi, le carton d'invitation.

Différents points sont abordés :

- Organisation de la cérémonie
- Traiteur
- Matériel nécessaire
- Liste des invités
- Lieu de réception

Monsieur le Maire termine en précisant que cette inauguration sera jumelée avec celle des deux nouvelles salles de classe de l'école de Beauvoir organisée par le SISCO DE BEAUVOIR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote pour, l'organisation de l'inauguration le 18 novembre 2023 des travaux du local de la boulangerie « Le fournil de l'écolier » et des travaux de la route départementale 11 en traversée de Rainneville avec aménagements sécuritaires.

#### **2023-036 : Présentation du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Naours dans le cadre du projet d'interconnexion.**

Dans le cadre du projet d'interconnexion, Monsieur le Maire a souhaité organiser une rencontre entre le Conseil municipal et la SIAEP de Naours.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique ROHART, président du SIAEP de Naours. Ce dernier présente le syndicat qui est formé actuellement de neuf communes (Flesselles, Havernas, la Vicogne, Montonvillers, Naours, Talmas, Vignacourt, Villers-Bocage et de Wargnies). L'exécutif est composé d'un président et de deux vice-présidents. Chaque commune possède trois délégués. Ce syndicat ne gère que l'approvisionnement en eau et l'entretien du réseau. La compétence assainissement reste à la charge de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

M. ROHART, indique que le syndicat dispose de trois captages, deux à Canaples et un à Wargnies, il dispose d'un réseau en interconnexion entre les villages pour un linéaire total de 144 kilomètres. Près de 4 600 foyers sont desservis par ce réseau pour 10 000 habitants à partir des quatre châteaux d'eau présents sur ce territoire. L'autorisation de pompage est de 1.5 millions de mètres cube.

Actuellement 645 000 mètres cube sont prélevés soit moins de 50 % du volume autorisés et près de 75 % sont facturés aux abonnés particuliers et professionnels.

Le budget du syndicat pour 2023 s'élève à 1 129 505 euros en exploitation et 837 739 euros en investissement. Le syndicat prévoit pour les trois ans à venir, 4.5 millions d'euros d'investissement, comprenant la liaison Rainneville à Villers-Bocage et le remplacement de conduite vétuste et fuyarde sur d'autres secteurs. Ces projets sont en cours de discussions avec les partenaires financiers que sont l'État et l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Après cette présentation, un échange a lieu entre les membres du Conseil municipal et Monsieur ROHART. Plusieurs thèmes sont abordés : le prix de l'eau, l'entretien du réseau, le projet d'interconnexion et son financement, l'état financier du SIAEP de Naours, la compétence eau à l'échéance 2026, les avantages pour la commune de Rainneville et pour le syndicat ou encore les autres communes intéressées pour adhérer au SIAEP.

Monsieur ROHART termine en indiquant que le syndicat est en délégation de service public avec Véolia jusqu'en 2026. Ainsi, si la commune décide d'adhérer au SIAEP, il n'y aura pas de modification de cette délégation qui continuera de s'exercer sur les neuf communes actuelles du SIAEP.

### Informations et questions diverses

- M. le Maire propose de lancer une réflexion sur la labellisation « Terre de jeux 2024 » que la Commune peut obtenir. Ce label permettra de promouvoir les clubs sportifs locaux, les équipements et la pratique du sport en général.
- M. le Maire indique qu'il va rencontrer Mme ROHAUT Annick pour évoquer l'agrandissement éventuel de la voie rue d'Amour au carrefour avec la rue d'Amiens. Il s'agirait de déplacer le mur pour sécuriser la rue et créer un trottoir.  
Si ce projet aboutit une demande de subvention au titre des amendes de police sera réalisée.
- M. le Maire indique, également, qu'il va rencontrer M. et Mme GONZALES pour engager une réflexion sur la sécurisation de la traversée piétonne au carrefour des rues de Cardonnette et du Stade.  
Si ce projet aboutit une demande de subvention au titre des amendes de police sera réalisée.
- Mme Annie-France ALI signale qu'une partie des enfants revenant du collège en bus, ont tendance à emprunter la rue du puits et notamment le virage qui est dangereux pour les piétons au lieu de passer par la place publique, totalement piétonne. Un habitant lui en a fait la remarque.  
Une information aux familles sera réalisée via les canaux numériques de communication (Facebook, site internet) de la commune à la rentrée des vacances d'automne.
- M. Christian MANABLE demande, s'il est possible d'inverser les panneaux « stop » au carrefour des rues de Querrieu et de Saint-Gratien par manque de visibilité. M. le Maire répond d'une part qu'une glace est présente et permet de voir et d'autre part qu'il serait certainement plus dangereux d'inverser les panneaux.
- M. Christian MANABLE s'interroge quant à la réouverture du commerce ambulant « Authentic Pizza ». M. le maire indique à l'assemblée que ce commerçant a pris quelques jours de

vacances après son été passé à travailler dans les campings et qu'il souffre actuellement d'un petit problème médical. M. le maire ne connaît pas la date de son retour et il souhaite un prompt rétablissement à ce professionnel.

- M. Christian MANABLE diffuse à l'ensemble des élus une invitation pour le jeu-concours organisé par l'association « Champions pour le pays de Somme » qui aura lieu le samedi 21 octobre 2023 à la salle polyvalente Pierre DUCANGE à Rainneville. En l'absence de M. le Maire à cette date, M. Benoît LEGUEN, quatrième adjoint, représentera M. MASSET.
- M. Benoît LEGUEN informe les élus que l'atelier « Décoration de Noël » débutait début octobre a attiré une quinzaine de personnes très motivées. Le projet avance bien et une installation des décorations en bois est prévue début décembre. Chaque élu et habitant de la commune est le bienvenue. L'atelier a lieu tous les samedis à 10h00 à l'atelier communal.
- Mme Séverine MASCRET souhaiterait que l'espace public autour du café soit plus régulièrement nettoyé par les services de la commune. M. le Maire fera le nécessaire mais souhaite aussi un meilleur comportement des citoyens et clients du commerce à proximité de ce parking et des espaces publics.
- M. le maire informe les élus qu'à sa connaissance trois nids de frelons asiatiques ont été détruits sur le territoire de la commune.

Fin de séance : 21h30  
Le secrétaire de séance,  
Benoit LEGUEN